

Seborga : procès reporté à l'an prochain

L'imposant mémoire déposé entre les mains des juges et tendant à prouver l'indépendance de la principauté auto-proclamée des hauteurs de Bordighera a manifestement plongé le tribunal dans l'embarras...

Rendez-vous manqué avec la justice italienne, hier, pour Giorgio 1^{er}, le prince de Seborga, la folklorique principauté auto-proclamée des hauteurs de Bordighera.

On sait que les habitants de ce charmant petit coin de Ligurie, réunis autour de Giorgio Carbone, leur prince élu à vie, ont décidé depuis trois ans de battre monnaie et d'émettre des timbres poste.

Ils s'estiment détenteurs de ce privilège, en qualité d'héritiers d'une principauté fondée en 1079 par les moines de Lérins, et qui aurait été illégalement intégrée à l'Italie (1).

Des pièces sonnantes et trébuchantes, les Luigini, frappées par l'hôtel des monnaies de Milan (comme les lires !) et des timbres, dont les touristes raffolent.

Et dont la vente permet au gouvernement de Seborga de louer un grand palais baroque au cœur du village. En envisageant même la création d'une

maison de retraite pour les anciens.

Rendez-vous le 8 février 1999

Et voilà qu'aujourd'hui, après avoir un temps fermé les yeux, le fisc italien leur réclame un impayé de trente millions de liras (100 000 francs) de taxes équivalant à notre TVA.

L'affaire devait donc être jugée hier matin devant le tribunal de première instance de San Remo...

Mais, coup de théâtre, le procès a été reporté par le président Boccicchio, sans le moindre motif, au 8 février 1999, au grand mécontentement du prince de Seborga qui comptait profiter de l'occasion pour brandir au grand jour les droits de ses concitoyens à l'indépendance.

Au sortir de la salle d'audience, le populaire Giorgio I^{er} déclarait à quelques amis venus le soutenir : « Un procès repoussé de dix mois et

un jour ! Pourquoi pas aux calendes grecques ! Nous avons plongé le tribunal dans l'embarras et j'ai le sentiment que le gouvernement italien est tout autant préoccupé que lui ! »

Il faut dire que le prince de Seborga et ses avocats avaient adressé, la veille, au greffe du tribunal, un imposant mémoire tendant à prouver que la principauté n'a jamais été officiellement intégrée à l'Italie.

Un document rédigé par un historien de San Remo, Giorgio Pistone, au terme de plusieurs années de recherches dans les archives françaises et italiennes, et comportant la copie de nombreux actes authentiques.

Dix mois et un jour seront-ils suffisants pour en percer tous les arcanes ?

Ceci est une autre histoire !

Jean-Charles PIERSON.

(1) Nice-Matin du 5 avril 1998.